

11.10.2022 - 15:44 Uhr

Pas de rappel à l'ordre pour "20 Minuten" et le "Tages-Anzeiger": Rejet des plaintes de l'association Netzcourage (prises de position 36 et 37/2022)

Berne (ots) -

Prise de position 36/2022

Parties: Verein Netzcourage c. "20 Minuten"

Thèmes: Recherche de la vérité / Omission d'informations importantes / Audition lors de reproches graves

Plainte rejetée

Prise de position 37/2022

Parties: Verein Netzcourage c. "Tages-Anzeiger"

Thèmes: Recherche de la vérité / Omission d'informations importantes / Audition lors de reproches graves

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a rejeté deux plaintes visant "20 Minuten" et le "Tages-Anzeiger". Toutes deux concernaient le compte rendu d'un tweet publié par la rédaction "Megafon" de la Reitschule de Berne. Le tweet contenait le dessin d'une scène d'exécution datant de la Révolution française. On y voit une tête tranchée par une guillotine. La tête figurant sur le dessin original a été remplacée par la photo d'une journaliste du "Tages-Anzeiger".

Les deux plaintes de l'association Netzcourage critiquent notamment le fait que le compte rendu de "20 Minuten" et du "Tages-Anzeiger" a sorti cette scène de son contexte, la privant de son caractère satirique. Les lecteurs ne pouvaient établir de lien avec ledit contexte.

Le Conseil de la presse a rejeté les deux plaintes. La scène de guillotinage décrite est l'élément central du tweet. "20 Minuten" a illustré brièvement et simplement le contexte de la controverse entre la Reitschule de Berne et la journaliste. Dans l'article du "Tages-Anzeiger", qui est un commentaire, le contexte et le motif du commentaire sont indiqués en substance.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100896329> abgerufen werden.